

Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info Lorient Morbihan. Le sous-préfet de Lorient conteste sa mise à pied

Mercredi 21 septembre 2022 18:09



Morbihan. Le sous-préfet de Lorient conteste sa mise à pied



Pierre Clavreuil était sous-préfet de Lorient de 2017 à 2021. © Archives Ouest-France

Pierre Clavreuil, ancien sous-préfet de Lorient, conteste le décret du proutident de la République de juillet 2021 qui a mis fin à ses fonctions. L'affaire était étudiée au Conseil d'État ce mercredi 21 septembre 2022.

Le 2 juillet 2021, un décret paraissait au Journal Officiel mettant fin aux fonctions de Pierre Clavreuil à Lorient (Morbihan). Nommé sous-préfet depuis 2017, cet administrateur civil hors classe avait occupé des postes dans différents territoires et cabinets ministériels.

Dans son discours d'adieu, il avait regretté diverses décisions sur lesquelles il n'avait pas eu prise, laissant supposer des frottements avec l'ancien préfet Patrice Faure notamment. « Je n'ai pas de remords à l'heure du bilan, mais quelques regrets : qu'on n'ait pas voulu me suivre quand j'ai dit qu'il fallait prioritairement réduire la durée d'instruction des dossiers ; qu'on ait perdu trois semaines précieuses pour fabriquer des masques de tissus... » Il regrettait aussi l'arrêté anti-alcool pris par le préfet en plein confinement en avril 2020, « sans explication préalable. »

Il s'adressait ce mercredi 21 septembre au Conseil d'État avec un tout autre propos, demandant l'annulation du décret. Selon lui, la procédure ayant conduit à son départ n'était pas légale et relevait de la « sanction disciplinaire déguisée » car il aurait été privé de la possibilité de consulter les éléments qui lui étaient reprochés dans le cadre de l'enquête administrative diligentée sur son comportement en novembre 2019.

« Une sanction disciplinaire déguisée »

Ce rapport était motivé par le signalement de « l'existence de risques psychosociaux à la sous-préfecture ». Pierre Clavreuil soutenait qu'il n'avait pas eu accès aux procès-verbaux des auditions alors que l'administration est tenue de remettre aux intéressés les dossiers les concernant. « L'administration n'est pas tenue de remettre spontanément les éléments d'un dossier, elle doit être sollicitée. Monsieur Clavreuil a eu accès au dossier, sur lequel il a remis des observations, comme à la liste des personnes auditionnées, souligne le rapporteur public en charge de l'instruction du dossier. Il n'a jamais demandé à l'administration de lui communiquer les PV. Alors qu'il était bien en mesure de réclamer, il n'a pas estimé utile de le faire. » Le magistrat propose donc le rejet de la requête de l'ancien sous-préfet. Le Conseil d'État rendra sa décision courant octobre.

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

Votre e-mail Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Ouest-France Multimédia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

Exprimez-vous ! 86

Faut-il boycotter la Coupe du Monde de football au Qatar ?

L'info en continu

En Bretagne, près de...

21/09/22 - 18:13

Morbihan. Le sous-préfet de...

21/09/22 - 18:09

À Quimper, la « Queer Amann...

21/09/22 - 18:07

Pluméliau-Bieuzy. Auxiliaire...

21/09/22 - 17:56

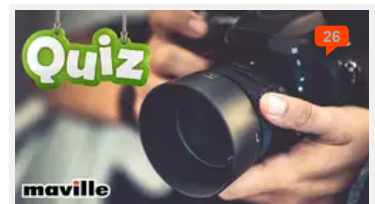
Le Conseil d'État tranchera...

21/09/22 - 17:52

Toute l'info en continu

Infos les + lues Infos les + commentées

Quiz et jeux



Quiz. Les photographes et les photographies célèbres



Quiz. 10 questions sur les éléphants



Quiz. L'amitié dans la littérature

Retrouvez d'autres actus sur la commune de :

Lorient

Donnez votre avis



Tous les quiz



Lorient m.veille.com

J'aime cette Page

13 K J'aime



Abonnez-vous 1^{er} mois offert

Acheter le journal du jour



Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Ouest-France Multimédia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Ouest-France Multimédia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus***

RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes
Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

maville

par

ouest
france 

© Copyright maville.com | WEB66

